



**Neuville
en Ferrain**

**Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille**

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 4 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 29 mai 2026

Secrétaire de séance : *Monsieur Rémy NEIRINCK*

L'An deux mil vingt-six, le quatre juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain RIME, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Monsieur Alain RIME, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX (arrivée à 19h25), Monsieur Arnaud DELCOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Anne VÉRISSIMO, Madame Aurélie LAPERE, Madame Lilliane DENYS, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Monsieur Yann BOURGEOIS, Madame Céline AUBERT, Monsieur Benjamin HAEUW, Monsieur Gautier MIGNOT (arrivé à 19h10), Madame Caroline HAEUW, Monsieur Florent DECOTTIGNIES, Madame Camille JOUMIER, Monsieur Rémy NEIRINCKX.

Excusé(s) ou Absent(s) : (6) Madame le Maire (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Jimmy COUPÉ (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Marie-Stéphanie VERVAEKE), Monsieur Marco BALDUYCK (pouvoir donné à Arnaud DELCOUR), Monsieur Luc LECRU (pouvoir donné à Aurélie LAPERE), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à Marylène HEYE).

**2026/056 – REGULARISATION FONCIERE AU BENEFICE DE LA METROPOLE
EUROPENNE DE LILLE**

Rapport de Madame le Maire

Vu en commission générale le 26 mai 2026

Vu le courrier en date du 10 mars 2026 de la Métropole Européenne de Lille, demandant que le transfert des parcelles AY n° 593, 594, 597, 599, 601 et des 41 m² à extraire de la parcelle AY n° 598, aujourd'hui intégrées au domaine public communal, soit opéré à son bénéfice.

Vu l'avis des domaines en date du 6 mai 2026, indiquant que les parcelles AY n° 593, 594, 597, 599, 601 ainsi que les 41 m² à extraire de la parcelle AY n° 598, en nature de voirie, participent aux espaces de circulation publique et que ce transfert entre personnes publiques pourra être réalisé pour le montant d'un euro symbolique.

Considérant que, dans le cadre de la création du parking et des aménagements de voirie au droit de l'école École Camille Claudel, située rue du Gallodrome à Neuville-en-Ferrain, effectués par la Métropole Européenne de Lille, il est envisagé de lui rétrocéder les parcelles AY n° 593 (178 m²), 594 (218 m²), 597 (165 m²), 599 (203 m²), 601 (33 m²), ainsi que 41 m², correspondant à des places de stationnement, à extraire de la parcelle AY n° 598 (903 m²).

Considérant que ce transfert s'opérerait entre deux personnes publiques pour un montant d'un euro symbolique non versé, au regard des aménagements réalisés antérieurement par la Métropole Européenne de Lille.

Considérant que les frais afférents à l'acte translatif de propriété seraient, comme il est d'usage, à la charge de l'acquéreur.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir confirmer, par la présente délibération :

- son accord en vue du transfert des parcelles AY n° 593, 594, 597, 599, 601 et des 41 m², correspondant, à des places de stationnement, à extraire de la parcelle AY n° 598, à la Métropole Européenne de Lille, pour un montant d'un euro symbolique non versé ; les frais afférents à l'acte translatif de propriété étant à la charge de l'acquéreur ;
- l'autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Plan de situation :

